68ème Rallye
« Lyon – Charbonnières – Rhône »

Championnat de France des Rallyes
Championnat de France des Rallyes Team
Championnat de France des Rallyes Junior
Championnat de France Féminin

Trophée Promotion Michelin

Citroën Racing Trophy Junior
Trophée Clio R3T France

Coupe de France des Rallyes *(coef. 4)*

Challenge Handicap Eco

21, 22 & 23 AVRIL 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

.

Association Sportive Automobile du Rhône
40 cours de Verdun – 69002 LYON
Tél. : 04 78 38 15 70 – Fax. : 04 78 42 25 68
Email : contact@asarhone.com

Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :

- Confirmation d'engagement
- Horaire de convocation
- Divers

Site Internet :

www.asarhone.com

Ce règlement complète le règlement du Championnat de France des Rallyes.

PROGRAMME - INFORMATION - ADRESSES

Lundi 22 février 2016	Minuit	Parution du règlement - Ouverture des engagements
Lundi 4 Avril 2016	Minuit	Clôture engagements prioritaires : Coupes mono-marque, Championnat de France, Trophée Michelin
Lundi 11 Avril 2016	Minuit	**Clôture des Engagements**
Vendredi 15 Avril 2016	15h00	Publication : liste des engagés et numéros de course, horaires convocations aux vérifications et marquages
	16h00 à 21h30	Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire au siège de l'ASA Vérifications administratives préliminaires
Samedi 16 avril 2016	07h00 à 12h00	Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire au siège de l'ASA & vérifications administratives préliminaires
	09h00 à 20h00	Reconnaissances organisées : 1ère session (voir article 6.2 + tableau)
Dimanche 17 avril 2016	08h00 à 19h00	Reconnaissances organisées : 1ère session,
Mardi 19 Avril 2016	09h00 à 20h00	Reconnaissances organisées : 2ème session (voir article 6.2 + tableau)
Mercredi 20 Avril 2016	08h00 à 19h00	Reconnaissances organisées : 2ème session
Jeudi 21 Avril 2016	09h00 à 14 h00	Séance d'essais (Art. 7.5.2)
	15h00 à 22h30	Vérifications administratives, retrait des documents :
	15h15 à 23h00	Vérifications Techniques obligatoires (selon heure de convocation) :
	19h00 à 00h00	Mise en parc fermé de départ à l'issue des vérifications techniques (Parking de la Gare, Charbonnières-les-Bains)
	18h00	Conférence de presse : Espace presse Tirage au sort du Trophée Michelin
	19h00	Réunion des directeurs de course
	20h00	Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : PC du rallye Hôtel Novotel Lyon Nord (Dardilly)
Vendredi 22 Avril 2016	07h30	Publication de la liste des équipages admis au départ Publication des heures et ordre départs de la 1ère étape
	10h45	Départ de la 1ère étape à Charbonnières (Départ du Rallye VHC avant le Championnat de France avec un écart de 20 minutes entre les 2 rallyes).
	20h58	Arrivée de la 1ère étape à Charbonnières (1ère voiture) :
	23h30	Publication du classement partiel à l'issue de la 1ère étape Publication des heures et ordre des départs de la 2ème étape
Samedi 23 Avril 2016	06h10	Départ de la 2ème étape à Charbonnières (Départ du Rallye VHC avant le Championnat de France avec un écart de 20 minutes entre les 2 rallyes)
	19h59	Arrivée de la 2ème étape à Charbonnières à discrétion du protocole FFSA (1ère voiture moderne).
		Vérifications finales
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent

LIEUX - ADRESSES :

▸ Vérifications Administratives ▸ Vérifications Techniques ▸ Accueil Officiels ▸ Point Presse	**Centre ESAT** 16 chemin de Cuers 69570 Dardilly (Autoroute A6, sortie n°34)
▸ Commissaires	**Hôtel Balladins** 15 chemin Gargantua 69570 Dardilly Tél. : 04.78.68.77.77
▸ PC Course, ▸ Salle du Collège, ▸ Organisation	**Hôtel Novotel Lyon Nord** Porte de Lyon 69570 Dardilly
▸ Salle de Presse	**Salle du Conseil Municipal**, Mairie de Charbonnières-les-Bains
▸ Remise des prix	**Podium**, Salle Sainte Luce à Charbonnières

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE :

▸ Jusqu'au jeudi 21 avril 2016 à 12h00	**ASA du Rhône** 40 cours de Verdun 69002 Lyon
▸ Jeudi 21 avril 2016 de 12h00 à 22h00 ▸ Vendredi 22 avril (7h30) au Samedi 23 avril 2016 (24h00)	**Podium de départ**, salle Sainte Luce à Charbonnières
▸ Samedi 23 avril 2016 de 10h00 à 15h00	**Parc de regroupement** Thizy

ATTENTION

Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A des rallyes du Championnat de France.

Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise du 21 au 23 avril 2016, en qualité d'organisateur administratif et technique

- sous le patronage : du Conseil Général du Rhône
- ainsi que des municipalités de Lyon et de Charbonnières-les-Bains

Un rallye automobile dénommé : **68ème Rallye National « Lyon – Charbonnières – Rhône »**
Ce rallye sera doublé par un rallye VHC dénommé : **39ème Rallye VHC « Lyon – Charbonnières – Rhône »**
Le présent règlement a été reçu par :

- Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile en date du : 16/02/2016 (Permis d'Organisation n° : N 5)
- Fédération Française du Sport Automobile en date du : 18/02/2016 (Permis d'Organisation n° : 164)

Comité d'Organisation :

Présidente : Mme Nahide ENNAM

Membres : MM Gilles MONDESIR, Dominique CALAIS, Michel DUCOEUR, Alain GARNUNG, Patrick GEOFFRAY, Gérard GHIGLIA, Louis GRANJON, Arnaud GUIGON-VIDAL, Thierry HERITIER, Gilbert MERMET, Christophe PERRIN, Richard RAMET, Bruno RODARIE, Emmanuel VEYRET.

Adresse du Secrétariat du Rallye :

ASA du Rhône
40 cours de Verdun – 69 002 LYON
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.68
Email : contact@asarhone.com

1-1 OFFICIELS

Observateur F.F.S.A :	Gérard PLISSON
Collège des Commissaires Sportifs :	
Président	Jean-Claude CRESP
Membres	Jean-Roch LEBOSSE; Fabien ZYCH;
Secrétaire	Fabien ZYCH
Direction de course :	
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE
Adjoint au Directeur de Course	Pascal BATTE
Adjoints à la Direction de course	Nicole BONNET; Jean-Marc ROGER; Sylvie ZYCH
Secrétaire	Nicole BONNET
Délégué aux vérifications administratives et techniques	Dominique RENAULT
Délégué véhicule Tricolore	Thierry HERITIER
Délégué véhicule Autorité	Michel BOUIN; Gérard TEXIER
Véhicule 000B VHC	Gérard GHIGO
Véhicule 000A VHC	
Véhicule 00B VHC	Jan Hug HAZARD
Véhicule 00A VHC	Gérard MAURIN
Voiture 00 (après rallye VHC)	Michel BONFILS
Voiture Damier	Gérard LEGIOT; Emmanuel VEYRET
Délégué aux parcs fermés	Josy MARTIN
Délégué au Rallye 2	Josy MARTIN
Secrétaire du meeting :	
Directeurs de course délégués aux E.S :	Jean-Louis BERNAULT; Marc CIER ; Christian COULET; Christian LECA/Patrick GAGNAIRE
Directeurs de course adjoints délégués aux E.S (postes inter sécurité) :	Pierre BRINDANI; Marc HABOUZIT; Fabien PASCAL; Éric BLANC;
Directeurs de Course Adjoint Responsables des parcs :	
Charbonnières-les-Bains	Arnaud BERTACCHINI
Assistance	Mathis AUBIER; Jean-Paul BERERD (ZAE)
Regroupement	Daniel VERNET
Médecin Chef	Christine LESPIAUCQ
Juges de faits	Jacques PAOLI; Jean RASORI; Fernand VERIERRE; Marie-Noëlle FAURE
Commissaires Techniques	
Responsable délégué par la FFSA	Christian BONIN
Membres	Yannick MARTIN; Christian RACHEX ; Michel RAMU; Jean-Marc RANCON; Jean-Pierre ROLLAND

Citroën	Olivier CAPPELLETTI
Renault	Marc BRUDIS ; Laurent BLANCHOUD
Chargé des Relations avec la Presse	Olivier FOSSAT; Georges COLIN
Chargé des Relations avec les Officiels	Nahide ENNAM
Chargé des Relations avec les Commissaires	Thierry HERITIER
Chargé des Relations avec les Concurrents	
Responsable	Hervé BESSON
Adjoints	Serge & Françoise FREVILLE; Simone SCHLEIMER;
Commissaire sportif délégué à la publicité	Marc CURRAT
Responsable des carnets de bord	Marc CURRAT
Responsable Affichage	Agnès MIOLANE
Speaker	Philippe SOING; Frédéric LOMBARD
Responsable Matériel	Bruno RODARIE; Christophe PERRIN
Responsables des équipes d'implantation	
ES 1/4	Louis GRANJON
ES 2	Christian PERRONET; Antoine DE VECCHI
ES 3/5	Frédéric & Michael SAVANT
ES 6	Laurent VERRIERE
ES 7/11	Gilbert MERMET
ES 8/12	Joël MICHELAS;
ES 9/13	François BUISSON; Lamure Sport Auto
ES 10/14	Patrick FOULTIER; Luc MOYENIN
Charbonnières	Arnaud BERTACCHINI
Parcs d'assistance	Patrick GEOFFRAY
Parcs de regroupement	Thierry CHARBONIER; Ignacio LOPEZ
Responsable liaisons radio sur les ES	LVMC
Service Classement-, Informatique	Société Patrick SOFT
Président de la commission Championnat de France	Bernard DEMEUZOIS
Coordinateur Responsable Marketing CFR	Philippe SOULET
Responsable des lignes téléphones et fax	Alain GARNUNG

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, dans le règlement du rallye de doublure, ainsi que dans d'éventuels additifs sont compétents en tant que « **Juges de faits** ».
Et avec la collaboration des commissaires et des officiels de la Ligue Régionale Rhône-Alpes, des Ligues voisines et la collaboration des communes concernées.

1.2 ELIGIBILITE

Le **68ème Rallye National « Lyon – Charbonnières – Rhône »** compte pour les :

- Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Championnat de France des Rallyes Team
- Championnat de France des Rallyes Junior
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Trophée Michelin (classement Promotion)
- Citroën Racing Trophy Junior (Coupe de marque)
- Trophée Clio R3T France (Coupe de marque)
- Coupe de France des Rallyes 2016 (coef. 4)
- Challenge Handicap Eco
- Championnat des Pilotes et Trophée des Coéquipiers Rallyes Nationaux 2016 de la Ligue Régionale du Sport Automobile Rhône-Alpes.
- Trophée « Michel Perrin »

1.3 VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet *www.asarhone.com* pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,
- De leur heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis.

Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

1.3.1. Des vérifications administratives préliminaires auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire au secrétariat ASA. Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet ***www.asarhone.com***.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de la gare, Charbonnières-les-Bains). Chaque concurrent recevra son heure de convocation en parc de départ.
Le Parc à Remorques est situé à proximité immédiate du parc fermé.
Identifiées avec leur numéro de course (article 4) les voitures ne pourront circuler, dans les horaires correspondants, que sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à Remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de Départ (Parc Fermé), aller et retour.

1.3.3. Les vérifications techniques avant le départ du rallye : auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiée sur le site internet le vendredi 15 avril 2016 à 17h00. Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de passer aux vérifications.

1.3.12. **Contrôle final**
Les éventuelles vérifications finales auront lieu immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels **Garage du Méridien 73 route de Paris, Charbonnières-les-Bains (Tél. : 04.78.34.29.50)** -.
Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € TTC** maximum.

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
*** **Important :** Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules ouvreurs, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrées par l'organisateur ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leurs propriétaires.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne désirant participer au **68ème Rallye National « Lyon – Charbonnières – Rhône »** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement téléchargeable sur le site internet, dûment complétée, avant le **Lundi 11 avril 2016** (cachet de la poste faisant foi).
Pour les coupes de marques, ainsi que pour les concurrents inscrits au CF et / ou au Trophée MICHELIN, la date limite de priorité d'engagement est fixée au **lundi 4 avril** minuit.

3.1.6. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**
Elle doit **obligatoirement être accompagnée de** :

a) **la photocopie de la licence concurrent, de la licence co-pilote et d'une photo d'identité couleur (format 4x4) des deux membres de l'équipage**.
b) la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage.

c) l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
d) le formulaire "**fiche de reconnaissances**"
e) le formulaire "**parc assistance**"
f) le formulaire «**ouvreur**» pour les concurrents autorisés.

3.1.10. Le nombre d'engagés est fixé à **160 voitures.**
Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre de voitures engagées dans le Rallye V.H.C, (200 véhicules sur l'ensemble des rallyes).

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés **1 000 € + 50 € pour le système de géolocalisation** sauf :

- Equipages inscrits à une coupe de marque : **900 € + 50 € pour le système de géolocalisation**
- Equipages (pilotes et copilotes) licenciés à l'Association Sportive Automobile du Rhône (sauf ceux engagés en Championnat de France et ceux du Trophée Michelin) : **850 € + 50 € pour le système de géolocalisation**

Les droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative proposée par les organisateurs.
La majoration applicable sera exigée immédiatement si au cours du rallye l'absence de la publicité facultative est constatée.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande par lettre recommandée parvienne à l'organisateur.
La retenue sera de :

- **30%** pour les demandes reçues avant le jeudi 7 avril 2016 et de
- **50%** pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications, **jeudi 21 avril 2016 à 14h00**. Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.2. EQUIPAGES

3.2.9. Le système Hans est obligatoire pendant les épreuves spéciales. Néanmoins, le port du Hans et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance d'environ 500 m avant le CH et après le point STOP est accordée). Des panneaux indiqueront les limites en amont des CH et en aval des points STOP.

3.2.10. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement en possession de leur licence valable pour l'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

3.3 ORDRE DE DEPARTS

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des Rallyes pour validation.
Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ.

Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement. Le 1er concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2', pour le 1er avec celui qui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

3.3.1. Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES 6) de la 1ère étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement FFSA.

- Groupe A et FA, y compris WRC (2.0 et 1.6T), S2000 2.0 Atmo et S2000 1.6T(RRC), Super 1600,
- Groupe R,
- Groupe N et FN, N2 Série
- GT+
- Groupe F 2000,
- GT de Série,
- Les voitures des Coupes de Marque admises par la FFSA dans ce Championnat.
- Les kit-car sont admises à participer sans marquer de points

Les voitures du groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes inscrits au Championnat de France des Rallyes. Leurs pilotes marqueront les points du Championnat de France mais pas ceux de la Coupe de France Coefficient 4 pour les rallyes qui y sont inscrits.

4.1.3 Pneumatiques

Le nombre de pneumatiques des pilotes classés aux dix premières places du Championnat et dont les pneumatiques sont de dimension 17" et 18", sera limité à 16 par rallye.
Pour le 1er rallye de l'année, le classement de l'année précédente sera retenu.
Néanmoins, dans un souci d'équité sportive, tout pilote prioritaire, ou non, engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de préparation et de performance élevée, pourra être soumis à la règle de limitation et de contrôle des pneumatiques concernant ce rallye.

Des contrôles inopinés seront réalisés après la sortie du 1er parc d'assistance ou avant le départ de la 1ère ES, et ce jusqu'à l'arrivée de la dernière ES du rallye.

La décision d'imposer une limitation et le contrôle sera prise par la FFSA et portée à la connaissance du concurrent au plus tard lors des vérifications techniques.
Les voitures des groupes GT+ et GT de série ne sont soumises ni à la limitation, ni aux contrôles.

4.1.3.1 Le panachage est autorisé.
Le retaillage des pneumatiques est libre (préconisations manufacturiers conseillées).

4.1.3.2 Contrôle
Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes 2016.

4.3. ASSISTANCE

L'assistance devra être effectuée dans le parc d'assistance prévu Parc des expositions à Villefranche-sur-Saône. L'assistance en dehors de ce parc est interdite.

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de :
- **60 m² pour une voiture (+ 40 m² par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaitaient se regrouper)**
- **60 m² pour chaque concurrent inscrit à une coupe de marque.**

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface et de matériel supplémentaire devra en faire obligatoirement la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé **8 € HT** (voir formulaire sur site internet ou demander au secrétariat).

a) Les véhicules d'assistance seront autorisés à rentrer dans le parc le Jeudi 21 avril 2016 de 15h00 à 22h00, le vendredi 22 avril de 6h00 à 10h00.
b) Ils seront autorisés à sortir du parc à partir du passage du véhicule damier, après le dernier concurrent (Samedi 23 avril 2016 17h30) et le parc d'assistance devra être libéré à 21h00 maximum.
c) En cas d'abandon faire une demande à la Direction de Course pour obtenir une autorisation et une heure de sortie du parc.

Les droits d'engagement comprennent un adhésif "Assistance" numéroté par concurrent.
Cet adhésif doit être obligatoirement collé sur le pare-brise du véhicule admis à pénétrer dans le parc. Dans le parc d'assistance ne sera autorisé qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.

Pour tout véhicule complémentaire (motor-home, véhicule auxiliaires, …) dans les parcs assistance, il sera délivré une plaque numérotée moyennant **180 €** (à régler lors de l'engagement).

4.3.1. Zone d'assistance éloignée

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes 2016

Zones d'assistance éloignée Commune de Lamure-sur-Azergues, Parking relais de la gare (avant ES 9 et ES 13)

4.3.2.1. Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser **30 km/heure** sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.
La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

4.3.2.3. Propreté de votre stand et Sécurité

Vous êtes responsable de vos équipes d'assistance et il est impératif que vous fassiez respecter les directives ci-après :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (des sacs poubelles seront remis à vos équipes d'assistance).

La pénalité pour défaut d'extincteur, de bâche et/ou de piquetage dans les parcs sera de **200 Euros**.

Le Comité d'Organisation vous remercie d'avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.
Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mmx110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
  A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle

de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mmx110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de **la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect :

- **Avant le départ du rallye : mise en conformité**
- **Pendant le rallye : pouvant aller jusqu'à l'exclusion**

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA
La publicité collective obligatoire et facultative sera précisée par un communiqué de l'organisateur lors de la prise du road-book.

5.2 - En plus des numéros de course présents sur les deux panneaux de portière (50cmx70cm), les concurrents recevront un jeu de 2 numéros (hauteur 22 cm) de couleur orange à apposer obligatoirement sur la partie supérieure de chaque vitre latérale arrière (droite et gauche).

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ANNEXE 1 – DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

IMPORTANT : La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du Rallye « Lyon – Charbonnières – Rhône » sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.
Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires.
En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement.
La prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisateur.

5.4 - Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1er constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Longueur totale du parcours:	707,78 km
Nombre d'Epreuves Spéciales:	14
Longueur totale des Epreuves Spéciales :	215,47 km
Nombre de sections	5
Nombre d'Etapes:	2
Type de revêtement:	Asphalte

Parcs d'Assistance et/ou Zone d'assistance éloignée - 1ère Étape : A, B - 2ème Étape : C D E F
Distances entre Parcs d'Assistance :

Départ à A = 28,05 km – A à B = 151,40 km dont ES = 37,07 km – B à C = 108,93 km dont ES = 27,94 km
C à D = 101,35 km dont ES = 47,24 km - D à E = 106,48 km dont ES = 32,14 km – E à F = 100,98 km dont ES = 36,02 km – F à Arrivée : 110,59 km dont ES 32,14 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe «Itinéraire»

Une séance d'essai sera organisée à Limonest (voir article 7.5.20) : 2,685 km.

6.2 - RECONNAISSANCES (voir tableau annexe 2)

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2016.
Les reconnaissances seront limitées à **3 *passages*** par épreuve spéciale.
Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur :

- **Samedi 16 et Dimanche 17 avril 2016**
- **Mardi 19, Mercredi 20 avril 2016**

Le panachage entre les différentes sessions de reconnaissances est interdit.
Les concurrents devront préciser leur planning lors de leur engagement.

Il est bien précisé que les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais et que le Code de la Route doit être absolument respecté.
Des contrôles seront effectués aussi bien avant qu'après la remise du road book.

Les carnets d'itinéraires seront à retirer au siège de l'ASA aux dates et horaires ci-dessous :

- **Vendredi 15 Avril 2016 de 16h00 à 21h30**
- **Samedi 16 Avril 2016 de 7h00 à 12h00**
- **Aux heures normales d'ouverture à compter du lundi 18 Avril 2016.**

Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.
Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 30 € (+ frais d'envoi) par exemplaire et sur réservation avant le 8 avril 2016.

6.2.1 Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.
Un autocollant (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances lui sera remis. Cet autocollant devra être obligatoirement apposé sur le véhicule de reconnaissance, au milieu et en haut du pare-brise.
Les concurrents devront inscrire eux même, au stylo à bille sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Ils devront également inscrire leur choix des jours de reconnaissance. L'absence d'inscription sera considérée comme une infraction
Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou pour minimiser la vitesse, le jour de la course, des cordes seront protégées (piquets, séparateurs, ou autres dispositifs).
La détérioration volontaire des protections, même par les ouvreurs, pourra entrainer des pénalités.

7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 DEPART

Sur l'ensemble du rallye, le rallye du Championnat de France partira 20 minutes après la dernière voiture du rallye Championnat de France VHC.

A l'issue des vérifications techniques, jeudi 21 avril, les voitures devront être mises en parc fermé Parking de la gare à Charbonnières-les-Bains (cf Art 1.3.1)

7.1.9 Ouvreurs

Les ouvreurs seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.
Seuls des véhicules de série seront autorisés (pneumatiques et niveau d'équipement maximum conformes aux articles 6.2.2 et 6.2.3 du Règlement Standard des Rallyes).

Ces équipages devront engager leur voiture d'ouvreurs auprès de l'organisateur en remplissant une feuille d'engagement spécifique où ils devront mentionner le type, modèle et N° d'immatriculation du véhicule ouvreur, ainsi que les noms des personnes qui seront à bord. Ces renseignements devront être fournis au plus tard lors des vérifications administratives.
Seules deux personnes seront autorisées à bord de ces véhicules.

Les conducteur et passager des véhicules ouvreurs devront être titulaires *et porteurs* d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement et en possession d'une pièce-d'identité).
Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le N° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20 x 10) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les 2 vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50 x 70 cm - identique aux panneaux de portières), apposé de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.
Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de **160 €** perçu par l'organisateur.
En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.
Les ouvreurs seront placés sous l'autorité de la Direction de Course.
Le concurrent sera responsable de tout manquement de son ouvreur à l'obligation de suivre les instructions du Directeur de Course. Des pénalités ou amendes pourront être infligées par le Collège des Commissaires Sportifs. Toute récidive sur le même rallye justifiera l'exclusion.

UN SEUL véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté.
Ces véhicules « Ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque Concurrent est responsable sportivement de son ouvreur.
Dans le cas d'un arrêt, sur le parcours d'une E.S., justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvreur, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage du véhicule balai,

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, ***dès que possible et*** au plus tard ***avant la publication de la liste des autorisés à prendre*** le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).
Une pénalité de DIX heures sera appliquée.
Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.
En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17.3 Dépannage

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.
L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.
Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.
Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.
L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17.4 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une E.S, à **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications.
Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

7.5.20 Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le jeudi 21 avril 2016 de **9h00 à 14h00**.
Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à **180 €** par voiture. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement, après accord du Directeur de Course délégué à la base d'essais le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien, nominativement désigné.
Nombres de participants minimum : 20
Lieu : Commune de Limonest sur la D92
Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du département du Rhône.

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes.
Il sera établi :

- un classement Général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin
- un classement « Trophée Michelin »
- un classement « Pilotes régionaux »
- un classement par Groupe et Classes hors pilotes inscrits au Championnat de France, « Trophée Michelin », « Citroën Racing Trophy Junior », « Clio R3T France »

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium d'arrivée.

Au terme du rallye et afin de faciliter la gestion des ordres de passage sur le podium d'arrivée il sera mis en place un parc de repositionnement (sous régime de parc fermé) de 20 minutes minimum en amont de ce podium.

10.1 - PRIX EN ESPECES

A la Classe : Nombre de partants	11 et plus	De 6 à 10	De 4 à 5	De 1 à 3
1er	100% x E	100% x E	50% x E	25% x E
2ème	50% x E			
3ème	25% x E			

Première féminine 50% x E

(E = montant de l'engagement réellement payé, limité à **1 000** €).

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ de la 1ère étape.

Les concurrents du Trophée Michelin ainsi que ceux des Coupes de Marque ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.
Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

10.2 - COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général,
- Les 3 premiers équipages du classement « Promotion » (Trophée Michelin),
- Les 3 premiers équipages du classement « Pilotes régionaux »,
- Les 3 premiers équipages du « Citroën Racing Trophy Junior »,
- Les 3 premiers équipages du « Trophée Clio R3T France »,
- Le premier équipage féminin.
- Les vainqueurs de chaque Classe,

Des coupes récompenseront 5 commissaires ou contrôleurs tirés au sort à l'issue du rallye.

10.3 – PRESENCE DES CONCURRENTS EN SALLE DE PRESSE A LA FIN DU RALLYE

Les 3 premiers du classement général, les 3 premiers du classement du Trophée Michelin et les 3 premiers des Coupes de Marque doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (salle du Conseil Municipal, Mairie de Charbonnières-les-Bains), immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

ANNEXE 1 - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est autorisé :

- de n'apposer sur les vitres latérales arrière (portes et/ou custodes) que les numéros de course fournis par l'organisateur et les noms des pilotes et copilotes conformément au dessin ci-dessous
- d'apposer la plaque de rallye située à l'arrière sur la lunette arrière ou la vitre du hayon.

En plus des plaques de rallye et des panneaux de porte l'organisateur délivrera un jeu de 2 numéros adhésifs qui seront à apposer conformément au dessin ci-dessous :

- sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant.

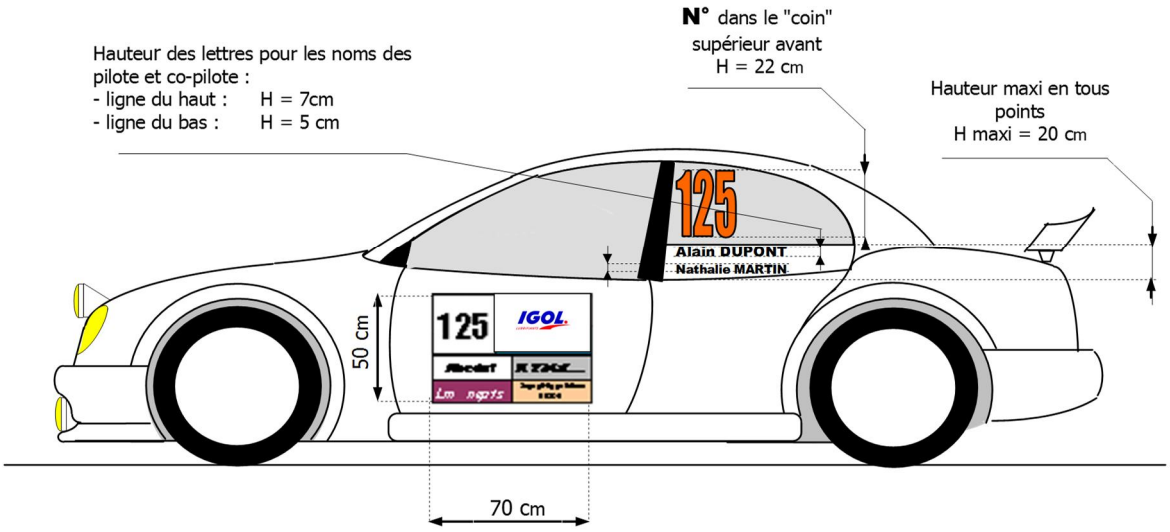

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil ou sur le pare-brise, à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/pavillon).
De chaque côté de ce bandeau publicitaire, un espace de 250 mm de large (entre ce bandeau et le montant de pare - brise) devra être laissé libre pour la publicité (facultative art. :3.1.5) de l'organisateur.

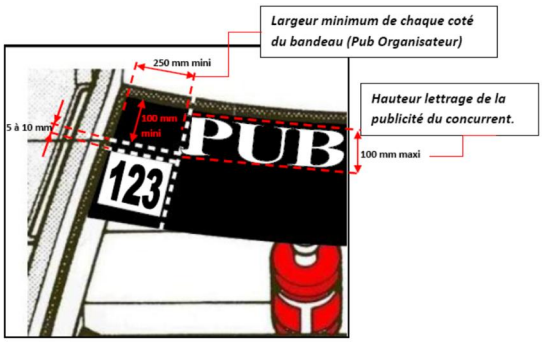

Cette publicité doit obligatoirement être positionnée sur la surface vitrée (pare -brise) de la voiture, sans empiéter sur les parties métalliques : montants de pare-brise ou pavillon (voir Art. 5 : Publicité)
Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm), avec un intervalle de 5 à 10 mm doit être positionné le numéro de course (plaque d'identification) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm)

ANNEXE 2 - PLANNING DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous.
Il n'est possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit.
Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

E.S.	Km	Samedi 16 (9h00-20h00)	Dimanche 17 (8h00-19h00)	Mardi 19 (9h00-20h00)	Mercredi 20 (8h00-19h00)
1/4	12,82 Km	**Autorisé**			**Autorisé**
2	10,23 Km	**Autorisé**			**Autorisé**
3/5	14,02 Km	**Autorisé**			**Autorisé**
6	1,10 Km	**Autorisé**			**Autorisé**
7/11	21,94 Km		**Autorisé**	**Autorisé**	
8	25,30 Km		**Autorisé**	**Autorisé**	
12	14,08 Km		**Autorisé**	**Autorisé**	
9/13	14,60 Km		**Autorisé**	**Autorisé**	
10/14	18,89 Km		**Autorisé**	**Autorisé**	

L'ES 12 reprenant la seconde partie de l'ES 8, il n'y aura pas de passages supplémentaires pour la reconnaitre

39ème Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »

Championnat de France V.H.C des Rallyes
Coupe de France des Rallyes V.H.C (Coef. 4)

21, 22 & 23 avril 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Association Sportive Automobile du Rhône
40 cours de Verdun – 69002 LYON
Tél. : 04 78 38 15 70 – Fax. : 04 78 42 25 68
Email : contact@asarhone.com

Les articles ou parties d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.
Les autres articles complètent le règlement standard FFSA.

Programme

Première Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Jeudi 22 avril 2016 à 20h00 (PC du rallye Hôtel NOVOTEL Lyon Nord - Dardilly).

Article 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise le **39ème Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »** qui se déroulera du 21 au 23 avril 2016, avec le concours des municipalités de Lyon, Charbonnières-les Bains et du Conseil Général du Rhône.

Le présent règlement a reçu par la Fédération Française du Sport Automobile en date du 18/02/2016 le permis d'organisation n° 164.

1.1 OFFICIELS DU RALLYE

Idem Championnat de France, sauf :

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Georges LEMMENS
Membres	Serge PAILLE; Hervé ORSINI
Directeur de Course	Yveline GUILLOU
Commissaire Technique délégué	Bernard POTTIER
Commissaires Techniques	Jean-Claude CARRE; Yannick BOSSEAU
Chargé des Relations avec les Concurrents	Véronique PUYAU; Nadège ROBILLARD

1.2 ELIGIBILITE

Le **39ème Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes VHC
- La Coupe de France des Rallyes VHC (coefficient 4)
- Le Championnat des rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile

Article 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer au **39ème Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : **lundi 11 avril 2016.**

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **40 voitures maximum**.

3.1.11 Les droits d'engagement sont fixés :

- **650 €** avec la publicité obligatoire de l'organisateur **+ 50 € pour le système de géolocalisation**
- **500 €** pour les concurrents licenciés à l'Asa du Rhône (équipage au complet) **+ 50 € pour le système de géolocalisation**

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.
Toute demande d'engagement non accompagné du montant des droits d'engagement sera nulle.

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.1 VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J1 inclues et possédant un PTH ou un PTN. Les voitures seront réparties en **8 groupes** : Groupe 1-T, Groupe 2-TC,

Groupe 3-GT, Groupe 4-GTS, Groupe 5-GTP/HST/TSRC, Groupe N VHC J1, Groupe A VHC J1 et Groupe B VHC J1 jusqu'à 1985.

4.1.2 Les voitures du Groupe "Classic de compétition" 1947à 1990 (avec passeport 3 volets obligatoire), ainsi que celles de la période E-J2 1986 à 1990 (avec Passeport Technique Historique), sont admises avec un classement indépendant, mais sans apparaitre (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Longueur totale du parcours: 633,95 km
Nombre d'Epreuves Spéciales: 12 (ES 13 et 14 du CDF non courues)
Longueur totale des Epreuves Spéciales : 180,41 km
Nombre de sections 5
Nombre d'Etapes: 2
Type de revêtement: Asphalte
Parcs d'Assistance et/ou Zone d'assistance éloignée - 1ère Étape : A, B - 2ème Étape : C D E F
Distances entre Parcs d'Assistance :

Départ à A = 28,05 km – A à B = 151,40 km dont ES = 37,07 km – B à C = 108,93 km dont ES = 27,94 km
C à D = 101,35 km dont ES = 47,24 km - D à E = 106,48 km dont ES = 32,14 km – E à Arrivée = 137,94 km dont ES = 36,02 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe «Itinéraire»

Une séance d'essai sera organisée à Limonest (voir article 7.5.20) : 2,685 km.

Le rallye VHC partira pour l'intégralité du rallye devant les voitures du rallye du championnat de France.

6.2 RECONNAISSANCES

-> VOIR RALLYE NATIONAL (ANNEXE 2 – PLANNING DES RECONNAISSANCES)

Article 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7-1 DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1ère étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2ème étape.

7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du CFR VHC ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié, par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminées ou non effectuées

- Une pénalité de DIX heures sera appliquée

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3.4. du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.
En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Article 9 – CLASSEMENT

Un classement du CFR VHC sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR VHC.
Les points seront attribués selon cet unique classement.
Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de trois partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par deux.

Un classement à l'indice de performance (établi suivant la grille FFSA) sera proclamé et récompensé.

Article 10 – PRIX

Des coupes récompenseront tous les concurrents classés.

10.1 - REMISE DES PRIX

La Remise des Prix du **39ème Rallye Véhicules Historiques de Compétition « Lyon – Charbonnières – Rhône »** se déroulera le Samedi 23 avril 2016 sur le podium d'arrivée - Salle Sainte Luce, Charbonnières-les-Bains -.

Notes

PALMARES

Année	Equipage	Véhicule
2015	Cuoq-Degout	Citroën C4 WRC
2014	Salanon-Roche	Ford Fiesta RS WRC
2013	Maurin-Klinger	Ford Fiesta WRC
2012	Snobeck-Mondésir	Citroën C4 WRC
2011	Snobeck-Mondésir	Citroën C4 WRC
2010	Robert-Duval	Peugeot 307 WRC
2009	Snobeck-Mondésir	Peugeot 307 WRC
2008	Snobeck-Mondésir	Peugeot 307 WRC
2007	Salanon-Combronde	Peugeot 307 WRC
2006	Vouilloz-Klinger	Peugeot 307 WRC
2005	Vouilloz-Pivato	Subaru WRC
2004	Bengue-Escudero	Peugeot 206 WRC
2003	Jean Joseph-Boyère	Renault Clio Super 1600
2002	Rousselot-Mondesir	Subaru WRC
2001	Loeb-Elena	Citroën Xsara Kit-Car
2000	Bugalski-Chiaroni	Citroën Xsara T4
1999	Bugalski-Chiaroni	Citroën Xsara Kit-Car
1998	Bugalski-Chiaroni	Citroën Xsara Kit-Car
1997	Panizzi-Panizzi	Peugeot 306 Maxi
1996	Panizzi-Panizzi	Peugeot 306 Maxi
1995	Delage-Mondésir	BMW M3
1994	Delage-Mondésir	BMW M3
1993	Oddoux-Aujogue	Ford Sierra Cosworth
1992	Gazaud-Jaffeux	Peugeot 309 GTI
1991	Pignard-Berruyer	BMW M3
1990	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1989	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1988	Oddoux-Kollefrath	Ford Sierra 2RM
1987	Rigollet-Bathelot	Ford Sierra 2RM
1986	Rouget-Lelièvre	Renault 5 Turbo
1985	Serpaggi-Lelièvre	Renault 5 Turbo
1984	Darniche-Mahé	Audi Quattro
1983	Fréquelin-Fauchille	Opel Ascona
1982	Haro-Jung	Porsche 911
1981	Saby-Sévelinge	Renault 5 Turbo
1980	Ragnotti-Andrié	Renault 5 Alpine
1979	Mmes Mouton-Conconi	Fiat 131 Abarth
1978	Darniche-Mahé	Lancia Stratos
1977	Cat-Neyron	Opel Kadett GTE
1976	Darniche-Mahé	Lancia Stratos
1975	Verini-Rosetti	Fiat
1974	Non disputé	
1973	Fiorentino-Gelin	Simca
1972	Andruet-"Biche"	Alpine A110 1800
1971	Nicolas-Vial	Alpine A110 1800
1970	Andruet-Stone	Alpine A110 1600
1969	Vinatier-Callewaert	Alpine A110 1440
1968	Andruet-Todt	Alpine A110 1440
1968	Elford-Savid	Porsche 911S
1968	Hanrioud-Peray	Alpine A110 1300
1965	Vinatier-Hoffman	Renault 8 Gordini
1964	Trauttman-N'Guyen Du	Lancia Flavia coupé
1963	Trauttman-Karaly	Citroën DS 19
1962	Oreiller-Charron	Ferrari 250 GT
1961	Oreiller-Masoero	Alfa Roméo Giuletta SZ
1960	Boutin-Motte	Porsche 356 Carerra

1959	Hebert-Consten	Alfa Roméo
1958	Gentilini-Gentilini	Alfa Roméo
1957	Gentilini-Chevrier	Simca
1956	Gacon-Arcan	Porsche
1955	Houel-Pilliet	Alfa Roméo
1954	Laroche-Radix	OSCA
1953	Peignaux-Jacquin	Jaguar
1952	Pouderoux-Quincieu	Citroën
1951	Gautruche-Girler	Citroën
1950	Gignoux-Ugnon	Citroën
1949	Blondel-Monestier	Simca
1948	Non disputé	
1947	Daligan	Bugatti

Véhicules historiques de Compétition		
Année	**Equipage**	**Véhicule**
2015	Pauget-Buis	Porsche 930 Turbo
2014	Vallicciоni-Cardi	Renault 5 Turbo
2013	Guyot-Berthier	Porsche 934 Turbo
2012	Sévelinge-Main	Opel Kadett GTE
2011	Pauget-Desnoyer	Porsche 930 Turbo
2010	Pauget-Monnet	Porsche 930 Turbo
2009	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2008	Verchere-Guyot	Porsche 911 3L RS
2007	Verchere-Guyot	Porsche 911 3L RS
2006	Chambon-Volcic	Porsche 911
2005	Vericel-Jourdan	Renault 5 Alpine
2004	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2003	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2002	Redele-Cordonnier	Alpine A110
2001	Penide-Michel	Porsche 911
2000	Penide-Michel	Porsche 911
1999	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1998	Gatti-Hirtzig	Alpine A110
1997	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1996	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1995	Pasquier-Pasquier	Lotus Elan
1994	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1993	Mocellin-Gerbier	Alpine A110
1992	Mousset-Blin	Alpine A110
1991	Mousset-Blin	Alpine A110
1990	Neyrinvk-Jacquemier	Lotus Elan
1989	Pierre-Lafaye	Alfa Giula
1988	Pierre-Fabulay	Alfa Julietta
1987	Aubert-Combe	Alpine A110
1986	Bole-Tabouret	Daimler
1985	Walthier-Graff	Porsche 356
1984	Terrion-Terrion	Porsche 356
1983	Ganzin-Gay	Lotus
1982	Ganzin-Gay	Alfa Roméo
1981	Bole-Marand	Daimler
1980	Mmes Baverey-Arlaud	Ferrari Tour de France
1979	Moreau-Uderzo	Ferrari Tour de France
1978	Moreau-Uderzo	Ferrari Tour de France